

REGLEMENT DU JEU « Grand jeu consommateur » Le podium de la frite: du Jeudi 11 Juillet au dimanche 11 Août 2024

Article 1 - Organisateur

La société Vandemoortele Europe NV (*), succursale française, ayant un établissement secondaire situé au 27 Avenue Carnot 91300 MASSY , immatriculée sous le numéro 850 772 047 00047 organise un jeu avec obligation d'achat, intitulé « Le podium de la frite », du jeudi 11 juillet au vendredi 11 août 2024 (23H59) sur le site internet www.blancdeboeuf-lejeu.com, en France métropolitaine (Corse comprise), un jeu avec obligation d'achat (ci-après « le Jeu »).

Article 2 – Connaissance du jeu

Le Jeu est porté à la connaissance du public par :

- Les éléments de publicité sur le lieu de vente : packaging présents dans les magasins participants.
- Le site Internet www.blancdeboeuf-lejeu.com

ARTICLE 3 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du joueur au présent règlement, et au principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner. Dans ce dernier cas, ladite dotation sera remise en jeu.

Article 4 – Modalités de participation et détermination du gagnant

Le participant doit se connecter sur www.blancdeboeuf-lejeu.com et compléter ses coordonnées dans le formulaire prévu à cet effet. Télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse). Jouer en ligne en cliquant sur la case « cliquez pour lancer » pour activer le lancer-franc, le ballon doit rentrer dans le panier pour gagner. Les instants gagnants ont été prédéterminés aléatoirement.

La participation au jeu est ouverte uniquement aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion de tous les membres du personnel de la Société Organisatrice du Jeu et des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation (ci-après le "Participant").

ARTICLE 5 - Principe et modalités du jeu

La participation au jeu est ouverte **du jeudi 11 juillet à 00h01 au dimanche 11 août 2024 à 23h59.**

Pour pouvoir participer au jeu, le participant devra successivement :

- ✓ Avoir acheté un pack de Blanc de Bœuf entre le jeudi 11 juillet et le dimanche 11 août 2024.

(*) Vandemoortele Europe NV, est une société de droit belge au capital de 148 371 751,11 € dont le siège social est situé à Ottergemsesteenweg-Zuid 816 - B-9000 Gent enregistrée sous le numéro SIREN 850 772 047 au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

- ✓ Remplir le formulaire de participation en ligne et la preuve d'achat (ticket de caisse) sur www.blancdeboeuf-lejeu.com
- ✓ Toute participation incomplète, erronée, illisible, mensongère ou adressée hors délai ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Chaque achat d'un pack de Blanc de Bœuf offre la possibilité de participer au jeu plusieurs fois à hauteur du nombre de pack de Blanc de Bœuf achetés (exemple : l'achat de 3 packs de Blanc de Bœuf permet de jouer 3 fois au jeu avec le même ticket).

Article 6 - Dotations

Les lots mis en jeu sont :

- 1 an de Blanc de Bœuf : soit 12 packs durant l'année réparti en 6 envois.
- 10 tabliers personnalisés Blanc de Bœuf
- 20 bobs personnalisés Blanc de Bœuf

Article 7 – Remise du lot

Les dotations seront expédiées dans un délai de 6 semaines à compter de la date de fin du Jeu, à l'adresse postale communiquée par les gagnants sur le site internet www.blancdeboeuf-lejeu.com

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration des dotations par le transporteur.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de réception des dotations ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, en cas d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, notamment en cas de rupture de stock avec impossibilité de réapprovisionnement, de remplacer la dotation par une autre de valeur équivalente, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard par le gagnant. La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Les dotations qui n'auraient pas été attribuées, pour quelle que raison que ce soit (faible participation au Jeu, adresse postale erronée, exclusion d'un participant au jeu, etc.) restent la propriété de l'organisateur qui en aura la libre disposition.

Article 8 – Demande de règlement

Le règlement du Jeu est disponible sur le site www.blancdeboeuf-lejeu.com

ARTICLE 9 : Modalités de détermination des gagnants

Les 31 gagnants seront désignés par un système de lancer-franc.

Ces 31 gagnants seront contactés directement par la Société Organisatrice.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Il est expressément convenu que les données en possession de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant à la détermination des gagnants.

Article 10 – Force Majeure ou autres évènements

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté (ex : crise sanitaire), s'il était amené à suspendre ou annuler le Jeu, le proroger, le reporter, à en modifier les conditions ou à remplacer le lot gagné par un lot de valeur et de nature équivalente.

Article 11 – Utilisation de l'image du gagnant

Sous réserve d'obtenir l'accord préalable et individuel du gagnant, l'Organisateur pourra diffuser ses noms, coordonnées, pour son propre compte sur tous supports, pendant un délai maximal de 6 mois à compter de la date de fin de Jeu. La diffusion du nom, coordonnées du gagnant n'ouvrira droit, dans les conditions susvisées, à aucun autre droit ou contrepartie financière à son profit que celui de la remise de son lot.

Article 12 - Responsabilité

12.1 L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de la participation du Jeu, des défaillances de l'ordinateur du participant ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques, aux logiciels ou aux virus circulant sur le réseau Internet.

D'une manière générale, il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et / ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site www.blancdeboeuf-lejeu.com se fait sous l'entière responsabilité des participants.

12.2 La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de La Poste et, notamment, en cas de perte des courriers, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard. De même, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des courriers en raison d'informations erronées fournies par le participant.

ARTICLE 13 - Données personnelles

Les données collectées vous concernant font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par la Société Organisatrice ou ses prestataires pour les besoins du Jeu. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées dans notre déclaration de la protection de la vie privée accessible via un lien situé en bas de page du site www.blancdeboeuf-lejeu.com

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité, et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse indiquée dans la déclaration de la protection de la vie privée via un lien situé en bas de page du site www.blancdeboeuf-lejeu.com

ARTICLE 14 : Décisions de la société organisatrice – fraudes

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. Elle en informera les Participants par tout moyen de son choix et dans les meilleurs délais octroyés par les circonstances.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, en raison de tout évènement indépendant de sa volonté et empêchant son déroulement normal et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer aux fraudeurs leur dotation et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 15 : Droit Applicable - Différends

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite par mail à l'adresse suivante : **blancdeboeuffr@gmail.com**, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement. Aucune contestation envoyée et passée ce délai ne sera examinée par la Société Organisatrice.

A l'exception des cas de fraude des Participants, toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre la Société Organisatrice et le Participant.

A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les juridictions compétentes de Rennes, sous réserve des dispositions légales. En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement et tout message et/ou toute information quelconque relative au Jeu, les dispositions du présent règlement prévaudront.

Modalités jeu concours pertu pack

Jeu organisé par Vandemoortele Europe NV, succursale française, ayant un établissement secondaire situé 27 Avenue Carnot - 91300 MASSY du 11/07/2024 au 11/08/2024 dans les magasins participants et réservé à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise). Pour participer : connectez-vous sur www.blancdeboeuf-lejeu.com jusqu'au 11/08/2024 et complétez vos coordonnées dans le formulaire prévu à cet effet. Téléchargez votre preuve d'achat (ticket de caisse). Jouez en ligne via un système de lancer-franc et il vous sera ensuite indiqué si vous avez perdu ou si vous avez gagné. Les instants gagnants ont été prédéterminés aléatoirement. Lots mis en jeu : 1 an de pack Blanc de Bœuf soit 12 packs répartis en 6 envois de 2 packs, 10 tabliers Blanc de Bœuf, 20 bobs personnalisés Blanc de Bœuf. La dotation sera adressée à chaque gagnant par voie postale dans un délai de 6 semaines à compter de la date de la fin du jeu. Toute participation incomplète, erronée, illisible, mensongère ou adressée hors délai ne sera pas prise en compte. Une seule participation est autorisée par achat d'un pack de Blanc de Bœuf. Chaque achat d'un pack de Blanc de Bœuf offre la possibilité de participer au jeu plusieurs fois à hauteur du nombre de pack de Blanc de Bœuf achetés (exemple : l'achat de 3 packs de Blanc de Bœuf permet de jouer 3 fois au jeu avec le même ticket). Règlement complet et consultable sur le site www.blancdeboeuf-lejeu.com jusqu'au 11/08/2024. Conformément à la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, de retrait et de suppression des informations vous concernant en vous adressant à Vandemoortele Europe NV, succursale française - 27 AVENUE CARNOT - 91300 MASSY.